

Brevets : Cisco gagne une manche contre Arista

L'ITC (International Trade Commission) vient de rendre une première décision dans la bataille que se livrent Cisco et Arista dans une affaire de violation de brevets. Une affaire qui a débuté en [décembre 2014](#) lorsque Cisco a porté plainte contre Arista pour l'usage de certains brevets dans des solutions réseau, principalement les commutateurs. Dans sa plainte, l'équipementier américain a demandé à l'ITC de prononcer une interdiction d'importation et de vente des produits Arista violant ses brevets.

Le juge administratif David Shaw de l'ITC a expliqué dans sa décision qu'Arista avait effectivement violé trois brevets détenus par Cisco sur des fonctionnalités logicielles utilisées dans les switches d'entreprise. Cette violation pourrait logiquement entraîner une demande d'arrêt des importations des commutateurs Arista dans la décision finale de la Commission, avertit le magistrat. Il n'en fallait pas plus pour que l'avocat de Cisco, Mark Chandler, revendique la victoire de son client, « *Arista ne pourra pas longtemps revendiquer auprès des clients, revendeurs et du marché le support des fonctionnalités [liés aux brevets enfreints, NDLR] sur des produits créés soit-disant à partir d'une feuille vierge* ».

Un brevet au cœur des commutateurs Arista

Il complète son propos en soulignant que « *les brevets en question sont au cœur des produits Arista. Un de ces brevets est connu sous le nom SysDB. Le CEO d'Arista a expliqué il y a quelques temps que SysDB était considéré comme la sauce secrète d'Arista et plus généralement comme l'architecture sur laquelle NetdB a été construite* ». Pour enfoncer le clou, Cisco considère que les brevets concernés ont été inventés par des salariés maison devenus par la suite des dirigeants d'Arista ou par des ingénieurs de Cisco travaillant en sous-main pour ces mêmes dirigeants.

Du côté d'Arista, on ne voit évidemment pas les choses de la même façon et on considère la décision de l'ITC comme une victoire partielle. Le juge a finalement considéré que l'équipementier n'avait pas violé deux brevets sur les 5 soumis à la plainte. La firme se déclare sereine quant à l'issue de la décision finale de la Commission, qui devrait intervenir en juin prochain. D'ici là, il y aura un second jugement en avril portant sur d'autres brevets. Cisco avait demandé initialement une prise de position sur 12 fonctionnalités couvertes par 14 brevets.

A lire aussi :

[Cisco corrige les serveurs de temps de ses offres réseau](#)

[Brocade et Arista dans la ligne de mire d'EMC ?](#)

Crédit photo : Vladislav Kochelaevs-Fotolia